

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

**Date de convocation :** 12/06/2023

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :** MARTY Paul, Joselyne EVANNO, Nathalie PRADELS, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Pascal WILLEMS, MARRE David, Jérôme JASON, Caroline MERIOT, ANGEVIN Marie-Christine

**Absents :** Francine MAIA, Thierry VERGNES,

**Secrétaire de séance :** Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

### « ZONE ARTISANALE DE LA ROMANIE : VENTE DES PARCELLES ZM 22 ET ZM 24 » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEYRON SEGALA VIAUR Délibération n° 2023-065

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2022-043 du en date du 21 septembre 2022 concernant la vente des parcelles ZM 22 et ZM 24 à la zone artisanale de la Romanie à M. CLAVIER Thierry et Mme BEGOIN Sandrine. Il rappelle que cette délibération a été annulée par délibération n° 2023-061 du 8 juin 2023 à la demande de la Préfecture de l'Aveyron. En effet le contrôle de légalité a informé la commune que la compétence en matière de zone d'activités et communautaire en application des dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT. Ainsi seule la communauté de communes peut procéder à la vente de terrains en zone d'activités.

Il propose donc au conseil de vendre à la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur les parcelles ZM 22 (1848 m<sup>2</sup>) et ZM 24 (424 m<sup>2</sup>) de la zone artisanale de la Romanie, au tarif de 2 € hors taxe le m<sup>2</sup>. Il précise que cette vente est soumise à une TVA sur marge de 0.30 € par m<sup>2</sup> selon le calcul effectué par le conseiller financier de la collectivité :

Prix acquisition du terrain de la zone artisanale : 11361 € (15002 m<sup>2</sup>, soit un prix d'achat de 0.76 €/m<sup>2</sup>)

Tva sur marge :  $(0.76 \text{ €} - 2 \text{ €}) \times 20 \% = 0.30 \text{ €}$ , soit un prix de vente TTC de  $2 \text{ €} + 0.30 \text{ €} = \mathbf{2.30 \text{ €}}$

Le prix de vente total du terrain et de 4544 € HT soit 5225.60 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- DECIDE la vente des parcelles n° ZM 22 et ZM 24, à la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur pour la somme de 2.30 euros le m<sup>2</sup> TTC soit au total **5225.60 euros TTC**.
- PRECISE que les frais d'acte seront partagés pour moitié entre la commune et la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur
- AUTORISE Monsieur le Maire, et la première adjointe en cas d'empêchement du Maire, à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

### APPROBATION CANDIDATURE BOURG-CENTRE OCCITANIE Délibération n° 2023-066

La Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur (CC ABSV) et les communes de La Salvetat-Peyralès, de Rieupeyroux et du Bas-Ségala candidatent auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du programme régional Bourg-Centre Occitanie (B.C.O).

Ce programme participe à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou péri-urbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie. L'objectif est de les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures. Ce dispositif permet de doter les intercommunalités et villes lauréates exerçant des fonctions de pôles de proximité de moyens stratégiques et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur 3 phases :

- La pré candidature signée par la CC ABSV, la commune de de La Salvetat-Peyralès, de Rieupeyroux et du Bas-Ségala et envoyée à la Région le 20 Octobre 2021
- La phase de candidature, en cours qui se traduit par la rédaction du document de candidature BCO et qui fait l'objet de la présente délibération.
- La phase de déploiement du programme jusqu'en 2028.

La candidature, annexée à la présente délibération, concerne le projet de territoire à l'échelle de la CC ABSV, et plus particulièrement à son bassin de vie Rieupeyroux et les pôles de proximité de La Salvetat-Peyralès et du Bas-Ségala et répond aux ambitions inscrites dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.).

Elle a pour objet de :

- Présenter les ambitions de la CC ABSV, de Rieupeyroux, du Bas-Ségala et de La Salvetat-Peyralès en matière de revitalisation des bourgs-centres ;
- Définir un programme d'actions et des intentions de projets ;
- Préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- Asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme en cohérence avec le programme PVD.

La candidature BCO ainsi que ses annexes pourront être soumises à des modifications non-significatives. La présente délibération porte sur les documents suivants :

Candidature Bourg-Centre Occitanie 2022-2028

Annexe 1 — Fiches actions

Annexe 2 — Programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre

Annexe 3 — Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

Considérant les motivations de la commune de La Salvetat-Peyralès dans ce dispositif tenant au renforcement de l'attractivité du bourg-centre et le soutien à la commune dans son rôle de centralité,

– APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Approuve, dans le cadre du programme Bourg-Centre Occitanie le projet de territoire décrit dans la candidature annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en référence à la présente délibération

## **TRAVAUX PRESBYTERE : FACTURATION MENAGE**

**N° d'ordre : 2023-68**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de trois logements dans l'ancien presbytère du bourg centre.

Il précise qu'il a été convenu de facturer le ménage final à l'entreprise de maçonnerie AMG (Aveyron Maçonnerie Générale), titulaire du marché gros œuvre. Le total d'heure de ménage s'élève à 55 heures au tarif horaire de 17 € soit 935 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- DECIDE de facturer à l'entreprise AMG (Aveyron Maçonnerie Générale) la somme de 935 € correspondant au ménage final des logements du presbytère

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Tour de France féminin** : Le tour de France féminin passera sur la commune le 27 juillet 2023 dans le secteur de La Valette. Fernand Cantagrel est désigné coordonnateur.

**Cours de yoga** : Il est proposé une initiation au yoga cet été dans la salle des fêtes. Les cours sont assurés par Mme Granier, professeur de yoga et résidente à Blauzac.